

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1023

12 octobre 2005

SOMMAIRE

A.C.C.P. S.A., Luxembourg	49070	Gravograph Finance, S.à r.l., Luxembourg	49095
Abbakon International S.A., Luxembourg	49096	Gravograph Finance, S.à r.l., Luxembourg	49095
Afece S.A.	49070	Gravograph Finance, S.à r.l., Luxembourg	49095
Alti S.A., Strassen	49059	Igestia S.A., Luxembourg	49069
Alti S.A., Strassen	49059	Igestia S.A., Luxembourg	49069
Alti S.A., Strassen	49059	Igestia S.A., Luxembourg	49069
Alti S.A., Strassen	49060	Immo Eich S.A., Luxembourg	49064
Alux S.A., Luxembourg	49065	Industrial Development & Design S.A., Luxem- bourg	49089
Anchorage S.A., Luxembourg	49067	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Sen- ningerberg	49102
Anchorage S.A., Luxembourg	49067	JPMorgan Fleming Liquidity Funds, Sicav, Sen- ningerberg	49102
Arge S.A., Luxembourg	49059	Khronos (European Loan Conduit No 17) S.A., Luxembourg	49086
Bluejar Investments S.A., Luxembourg	49076	Linalux S.A.H., Luxembourg	49063
Briseis S.A.H., Luxembourg	49062	Lobytrans S.A., Luxembourg	49067
Brittin College Holding, S.à r.l., Luxembourg	49077	Lord Consulting S.A., Luxembourg	49069
Cambria S.A., Luxembourg	49098	Louçıl S.C.I., Luxembourg	49077
Cambria S.A., Luxembourg	49101	Luca S.A., Luxembourg	49069
Carcani S.A.H., Luxembourg	49061	Lucky Duck International S.A., Luxembourg	49065
Carpe Diem - Institut fuer Medizin-Management Ltd, Remich	49071	Lugala S.A.H., Luxembourg	49062
Ceminvest S.A.	49095	Lux - F.M. S.A., Luxembourg	49068
Cepinter S.A., Luxembourg	49060	Mediacommunication S.A., Luxembourg	49076
Cogelo S.A., Luxembourg	49070	Mediaset Investment, S.à r.l., Luxembourg	49063
Color Development S.A., Luxembourg	49067	Morely Holding, S.à r.l., Luxembourg	49080
Compagnie de Participations S.A., Luxembourg ..	49060	Multipropriétés Immobilières S.A., Luxembourg ..	49066
Compagnie Financière Smyrna S.A.H., Luxem- bourg	49069	Mushrooms S.C.I., Reckange-sur-Mess	49080
Delta Management Luxembourg S.A., Hobscheid ..	49064	Olingen, S.à r.l., Mersch	49063
DID S.A., Luxembourg	49066	Olrac Holding S.A., Luxembourg	49064
Dioguardi Luxembourg S.A.H., Luxembourg	49068	Orolux S.A.H., Luxembourg	49061
Dioguardi Luxembourg S.A.H., Luxembourg	49068	Pathfinder Corporation S.A., Wiltz	49083
Duet Holding S.A.H., Luxembourg	49068	Patron Capital Alpentherme, S.à r.l., Luxem- bourg	49065
Eagle Invest S.A., Luxembourg	49066	Patron Capital Schweiz, S.à r.l., Luxembourg	49065
Eastern Natural Resources S.A.H., Luxembourg ..	49063	Patron Capital Schweiz, S.à r.l., Luxembourg	49065
Escorial Development S.A., Luxembourg	49083	PFA Pension Luxembourg S.A., Luxembourg	49070
Eufigest S.A., Luxembourg	49101	ProLogis UK CCI, S.à r.l., Luxembourg	49066
Eufigest S.A., Luxembourg	49102	ProLogis UK CCII, S.à r.l., Luxembourg	49062
Eurowire, S.à r.l., Luxembourg	49102	ProLogis UK CCIII, S.à r.l., Luxembourg	49061
FB Brokerage Luxembourg S.A., Luxembourg	49063		
Fidufrance S.A., Luxembourg	49066		
Glabach Investments S.A., Luxembourg	49090		

ProLogis UK CCIV, S.à r.l., Luxembourg	49060	Snack Ankara II, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	49067
Real Estate Engineering and Development S.A., Luxembourg	49061	Sophiz Holding S.A., Luxembourg	49080
River Euro Investments, S.à r.l., Luxembourg	49071	Sport Consulting S.A., Luxembourg	49067
Rosette S.A., Luxembourg	49077	Sure Insurance, S.à r.l., Sanem	49064
S.C.I. Nicolas, Hassel	49103	Tetris S.A., Contern	49064
Sanderson International S.A., Luxembourg	49083	Tibor S.A.H., Luxembourg	49062
Sawa S.A., Luxembourg	49070	Tola S.A., Neuhäusgen	49087
Services Logistiques Holding S.A., Luxembourg	49059	Tôlerie Maintenance Chaudronnerie, S.à r.l., Luxembourg	49065
Shanara Holding S.A., Luxembourg	49062	Trio International Holding S.A., Luxembourg	49068
Shanya International S.A., Luxembourg	49058	Xpress Real Estate S.A., Luxembourg	49061

SHANYA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 77.647.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société MINIJEN LTD, ayant son siège social au 10-12 Russell Square House, London WC 1B 5 LF (UK) ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Londres, le 26 avril 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SHANYA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, R.C.S. Luxembourg n° B 11.647, fut constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 31 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 100 du 9 février 2001;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SHANYA INTERNATIONAL S.A.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2004, sur base du rapport de gestion et rapport de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'une situation comptable de clôture au 26 avril 2005;

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société SHANYA INTERNATIONAL S.A., avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société SHANYA INTERNATIONAL S.A., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A., pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SHANYA INTERNATIONAL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, vol. 148S, fol. 65, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger.

(048524.3/211/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

SERVICES LOGISTIQUES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.760.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 24 mai 2005

Le domicile de la société est fixé au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Pour SERVICES LOGISTIQUES HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043156.3/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

ARGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.959.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07115, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043803.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ALTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.955.

—
Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Vandenplas

Administrateur-délégué

(043413.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

ALTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.955.

—
Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05909, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Vandenplas

Administrateur-délégué

(043414.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

ALTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.955.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2004 que:

- L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Gaston Vandenplas, Managing Director, demeurant à B-3080 Vossem, 35, Hertstraat.
- Le mandat de commissaire aux comptes de la société COGIFILUX S.A. est renouvelé.
- Les mandats d'administrateurs de Messieurs André Bensimon, Bernard Blond, Alain Georgy, Michel Hamou et Romain Keiser ont été renouvelés.

Pour extrait conforme

Signature

49060

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05904. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043416.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

ALTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.955.

—
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juin 2004 que:

- Monsieur Bernard Blond a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société.
- Monsieur Gaston Vandenplas a été nommé administrateur-délégué de la société en lieu et place de Monsieur Bernard Blond.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05898. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043428.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.962.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07117, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043805.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

CEPINTER, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 29.996.

—
Le bilan au 30 novembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07122, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043806.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ProLogis UK CCIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.099.

—
Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043938.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

CARCANI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 52.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07124, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043808.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

OROLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.318.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07125, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043809.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

XPRESS REAL ESTATE, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 102.068.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043811.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

REAL ESTATE ENGINEERING AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 97.857.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043812.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ProLogis UK CCIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.102.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043939.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

SHANARA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 86.872.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07135, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043816.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TIBOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 15.460.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043818.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LUGALA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 40.372.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043820.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

BRISEIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.179.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043821.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ProLogis UK CCII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.101.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043940.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

EASTERN NATURAL RESOURCES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.811.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07145, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043826.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LINALUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 46.427.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07148, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043831.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 57.363.

Le bilan de la société MEDIASET INVESTMENT, S.à r.l. au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043854.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

OLINGEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.201.

Le documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03518, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLINGEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(043867.3/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

FB BROKERAGE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 13 mai 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FB BROKERAGE LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044030.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

TETRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R. C. Luxembourg B 97.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BE07807, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Contern, le 12 mai 2005.

Pour la société TETRIS S.A.

R. Goy / R. Dennewald

Administrateur / Administrateur-délégué

(043885.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

OLRAC HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 14.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE06007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(043886.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

IMMO EICH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.740.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043887.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DELTA MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 81.128.

Le bilan et les compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07511, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

D. Brand

(043893.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

SURE INSURANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 203, rue de Niederkorn.
R. C. Luxembourg B 87.701.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(043947.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

49065

LUCKY DUCK INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 90.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043895.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PATRON CAPITAL SCHWEIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.252.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043896.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PATRON CAPITAL SCHWEIZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.252.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043899.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PATRON CAPITAL ALPENTHERME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.604.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043901.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 29, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 70.582.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043923.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TOLERIE MAINTENANCE CHAUDRONNERIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.027.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07239, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043929.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MULTIPROPRIETES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.265.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043934.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

EAGLE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 97.298.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043937.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ProLogis UK CCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.107.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05152. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043941.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 10, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 73.111.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(043948.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

FIDUFRANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 61.584.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043951.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

49067

ANCHORAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.913.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043949.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ANCHORAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.913.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043950.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

SPORT CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 82.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043952.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

SNACK ANKARA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 22, route de Belvaux.
R. C. Luxembourg B 86.944.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043953.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LOBYTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 99.699.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043954.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COLOR DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 90.256.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043969.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DIOGUARDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.439.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(043956.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DIOGUARDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.439.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Le Domiciliataire
Signatures

(043955.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TRIO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 85.276.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature
Un mandataire

(043957.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LUX - F.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 76.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05957, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX - F.M. S.A.
FIDUCIAIRE DES PME S.A.
Signatures

(043959.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DUET HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.817.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07197, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043970.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

IGESTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.940.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043966.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

IGESTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.940.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043967.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

IGESTIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.940.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043968.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE SMYRNA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.818.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043972.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LUCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 67.494.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043973.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LORD CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 79.894.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043975.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

A.C.C.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 85.870.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043976.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

SAWA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 95.320.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043977.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COGEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.478.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(043979.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

AFECE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.246.

Maître Joë Lemmer procède à la dénonciation, avec effet immédiat, du siège de la société:

AFECE S.A.,

aujourd'hui établie et ayant son siège en son Etude sise à: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Il résilie avec effet immédiat la convention de domiciliation signée avec la société précitée en date du 30 mai 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

J. Lemmer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044035.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

PFA PENSION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 40.460.

Extrait du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 9 mai 2005

Il résulte du procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 9 mai 2005:

- que le siège social de la Société a été transféré du 47, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour PFA PENSION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044036.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

CARPE DIEM - INSTITUT FUER MEDIZIN-MANAGEMENT LTD, Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-5573 Remich, 4, Montée St. Urbain.
H. R. Luxembourg B 108.186.

Eröffnung einer Zweigniederlassung

Bezeichnung der Niederlassung

CARPE DIEM - INSTITUT FUER MEDIZIN-MANAGEMENT LTD.

Sitz der Niederlassung

4, Montée St. Urbain, L-5573 Remich.

Zweck der Niederlassung

Gegenstand ist die Unternehmensberatung, sowie jede andere Tätigkeit, welche mit dem Zweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder ihn fördern kann.

Gesellschaft

Die Gesellschaft - CARPE DIEM - INSTITUT FUER MEDIZIN-MANAGEMENT LTD - ist eingetragen unter N° 5033090 im Registrar of Companies in Cardiff/Wales.

Rechtsform der Gesellschaft: Limited.

Geschäftsführer

Name: Reinstädler, Vorname: Paul.

Adresse der Privatperson: 4, Montée St. Urbain, L-5573 Remich.

Tägliche Geschäftsführung

Amtsausführung: Geschäftsführer.

Name: Reinstädler, Vorname: Paul.

Adresse der Privatperson: 4, Montée St. Urbain.

Zeichnungsberechtigung: Die Niederlassung wird vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers ohne jede finanzielle Beschränkung.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00031. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044045.3/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

RIVER EURO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.143.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the second of May.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office is at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus, registered in the Trade Register of Cyprus under the number HE 159045,

here represented by Mrs Rachel Hafedh, private employee, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, by virtue of a power of attorney, given in Nicosia (Cyprus) on the 28th April 2005.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RIVER EURO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other, place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at fourteen thousand one hundred and fifty three Euro (14,153.- EUR) represented by one hundred (100) shares without indication of nominal value.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid up by the limited liability company MARVICO INVESTMENTS LIMITED, incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office is at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus, by the transfer of all the assets and liabilities of the said company MARVICO INVESTMENTS LIMITED, as they result from a balance sheet of the 29th of April 2005.

This balance sheet, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2005.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred Euro.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the contribution to a Luxembourg company and that it is a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities in an European company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital fixed rate tax exemption.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, private employee, born at Forbach (France), on the 17th of May 1968, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Mrs Géraldine Schmit, private employee, born at Messancy (Belgium), on the 12th of November 1969, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder, the same signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux mai.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Chypre et ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre, inscrite au Registre de Commerce de Chypre sous le numéro HE 159045,

ici représentée par Mademoiselle Rachel Hafedh, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée à Nicosia (Chypre), le 28 avril 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de RIVER EURO INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatorze mille cent cinquante-trois euros (14.153,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites et libérées entièrement par la société à responsabilité limitée MARVICO INVESTMENTS LIMITED, constituée sous les lois de Chypre et ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre, moyennant apport de tous les actifs et passifs de la dite société MARVICO INVESTMENTS LIMITED, ainsi qu'ils résultent d'un bilan du 29 avril 2005.

Ledit bilan, signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cent euros.

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'un apport à une société luxembourgeoise, qui est un apport en nature constitué de tous les actifs et passifs d'une société ayant la siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société demande expressément, pour l'apport effectué par l'Apporteur tel que décrit ci-dessus, l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 modifiée par la loi du 3 décembre 1986. qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, employé privé, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri;

- Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hafedh, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mai 2005, vol. 531, fol. 65, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mai 2005.

J. Seckler.

(043347.3/231/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

BLUEJAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 73.987.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 26 avril 2005

- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

* M. John B. Mills,

* SOLON DIRECTOR LIMITED,

* MONTBLANC (DIRECTORS) LIMITED,

* M. Ronald Lubner,

Commissaire aux comptes:

* FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044057.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

MEDIACOMMUNICATION S.A., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 33.013.

Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrats vom 29. April 2005

Der Verwaltungsrat beschließt den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg nach 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg zu verlegen.

Für MEDIACOMMUNICATION S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05743. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044072.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

ROSETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 31.733.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 décembre 2004

M. Hermanus W. Troskie a été nommé administrateur avec effet à partir du 20 septembre 2004 en remplacement de M. Monty E. Charles, décédé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2006.

Révocation de LACIM REVISIONS AG, Genferstrasse 8, 8027 Zurich, Suisse de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 8 septembre 2004.

Nomination de M. Dirk Oppelaar en tant que commissaire aux comptes avec effet à partir du 8 septembre 2004 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06359. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044061.3/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

BRITTIN COLLEGE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 99.916.

Transfert du siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour BRITTIN COLLEGE HOLDING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07729. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(044087.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

LOURIÇAL S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg E 682.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le douze mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Eugenia Jordao, ouvrière, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
2. Madame Maria Elisabete Jordao Rosa, infirmière, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
3. Monsieur Miguel José Jordao Rosa, ouvrier, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.
4. Monsieur Sergio Manuel Jordao Rosa, ouvrier, demeurant à L-2221 Luxembourg, 1, rue du Neudorf.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de LOURIÇAL S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. La capital social est fixé à deux-mille cinq cents euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Eugenia Jordao, prénommée	25 parts
2. Madame Maria Elisabete Jordao Rosa, prénommée.	25 parts
3. Monsieur Miguel José Jordao Rosa, prénommé.	25 parts
4. Monsieur Sergio Manuel Jordao Rosa, prénommé	25 parts
Total: cent parts d'intérêts.	100 parts

Les cent (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux-mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la Société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice Social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Réunion des Associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions Générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de six huit cents euros (800,- EUR).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

a) Madame Maria Elisabete Jordao Rosa, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

2. Le siège social de la société est fixé à L-2221 Luxembourg, 1, rue de Neudorf.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Jordao, M.J. Jordao Rosa, M. Jordao Rosa, S.M. Jordao Rosa, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2005, vol. 906, fol. 99, case 3. – Reçu 25 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2005.

A. Biel.

(044053.3/203/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

MORELY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,-.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 99.786.

- Transfert du siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

- Démission du gérant: M. Benoît Nasr avec effet au 4 mai 2005.

- Nomination du gérant: M. Tobias Lindquist, demeurant professionnellement au 4, Haldenstrasse, CH-6006 Lucerne, avec effet au 4 mai 2005.

Au 4 mai 2005, le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Mme Asa Blendow;

- M. Tobias Lindquist.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour MORELY HOLDING, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07732. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044088.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

SOPHIZ HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 41.994.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 53 du 4 février 1993. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 322 du 3 septembre 1994, en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 210 du 13 mai 1995 et en date du 11 août 2000, la société adoptant sa dénomination actuelle de SOPHIZ HOLDING, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 160 du 2 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

SOPHIZ HOLDING, Société Anonyme

Signatures

(044108.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

MUSHROOMS S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4982 Reckange-sur-Mess, 37, rue Kleesenberg.

R. C. Luxembourg E 683.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Marie Strotz, employé de banque, né à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 1966 (298), demeurant à L-7432 Gosseldange, 18B, rue de Schoenfels.

2. Monsieur Patrick Agostini, employé de banque, né à Luxembourg, le 5 janvier 1964 (138), demeurant à L-4985 Sanem, 1, rue du Verger.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de MUSHROOMS S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Reckange-sur-Mess.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux-mille cinq cents euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Jean-Marie Strotz, prénommé	50 parts
2. Monsieur Patrick Agostini, prénommé	50 parts
Total: cent parts d'intérêts	100 parts

Les cent (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 6. Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

Art. 7. Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

Art. 8. Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 9. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 10. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

Art. 11. Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Art. 12. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 13. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

Administration de la Société

Art. 14. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Art. 15. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés. Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 16. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Exercice Social

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Réunion des Associés

Art. 18. Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai de un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 19. Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 20. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

Dissolution, Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Dispositions Générales

Art. 22. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

Disposition générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2005.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de six huit cents euros (800,- EUR).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Jean Marie Strotz, prénommé;
- b) Monsieur Patrick Agostini, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un de ses gérants.

2. Le siège social de la société est fixé à L-4982 Reckange-sur-Mess, 37, rue Kleesenberg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Strotz, P. Agostini, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2005, vol. 908, fol. 2, case 9. – Reçu 25 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2005.

A. Biel.

(044058.3/203/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

SANDERSON INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.979.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 567 du 5 novembre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le même notaire en date du 23 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 620 du 7 novembre 1997, en date du 8 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 180 du 26 mars 1998, en date du 13 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 313 du 6 mai 1998, en date du 2 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 396 du 2 juin 1998 et en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 145 du 5 mars 1999. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 683 du 3 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

SANDERSON INTERNATIONAL, Société Anonyme

Signature

(044110.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

ESCORIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 55.906.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 558 du 30 octobre 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 450 du 20 juin 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 13 juin 2002, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1227 du 20 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

ESCORIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme

Signature

(044112.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

PATHFINDER CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 108.137.

STATUTS

L'an deux mil cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Alessandro Notari, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, elle-même représentée par son gérant unique Monsieur Benoît de Bien, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Giuseppe Gentile, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte,

ici représenté par la société DELMA & CIE, S.à r.l., préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de PATHFINDER CORPORATION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente et la mise en valeur de tous biens meubles et immeubles. La consultation et les services aux entreprises.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,-) représenté par cent (100) actions sans valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Il est autorisé à verser des acomptes

sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondateurs de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de chaque administrateur.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocations le dernier vendredi du mois de mai de chaque année à 17.00 heures et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année Sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Alessandro Notari, prédésigné	35
2.- Giuseppe Gentile, prédésigné	65
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) La société F.S.D. PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.591.
 - b) La société SOLFICORP S.A., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.905.
 - c) La société DELMA & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 98.510.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société FIDOMES, S.à r.l., avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.765.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale statuant sur l'exercice de l'an 2010.
- 5) Le siège social est fixé à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
- 6) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 24, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2005.

P. Bettingen.

(043328.3/202/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

KHRONOS (EUROPEAN LOAN CONDUIT N° 17) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 94.330.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour KHRONOS (EUROPEAN LOAN CONDUIT N° 17) S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044226.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

TOLA S.A., Société Anonyme,
(anc. MATERIAUX HOFFMANN S.A.).
Siège social: L-5290 Neuhäusgen, 46, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 20.613.

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATERIAUX HOFFMANN S.A., avec siège social à L-6912 Roodt-sur-Syre, 1, rue de Grevenmacher, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 20.613,

constituée initialement sous la forme et la dénomination MATERIAUX HOFFMANN, S.à r.l., société à responsabilité limitée, aux termes d'un acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 4 juillet 1983, publié au Mémorial C numéro 232 du 16 septembre 1983, dont la forme et la dénomination ont été changées, pour obtenir la forme et la dénomination actuelles, aux termes d'un acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, précité, en date du premier août 1996, publié au Mémorial C numéro 560 du 31 octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilbert Welter, administrateur, demeurant à Neuhäusgen, qui désigne comme secrétaire Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Diane Hoffmann, employée privée, demeurant à Neuhäusgen.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société pour adopter celle de TOLA S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Transfert du siège social.

3. Extension de l'objet social.

4. Augmentation du capital social à concurrence sept cent trente-sept euros vingt-sept cents (EUR 737,27) pour le porter de son montant actuel à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) par un apport en numéraire et par augmentation de la valeur nominale des actions pour la porter à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5. Augmentation du capital social d'un montant d'un million cent trente et un mille trois cent cinquante euros (EUR 1.131.350,-) pour le porter de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) à un montant de un million deux cent dix-huit mille huit cent cinquante euros (1.218.850,-) par l'émission et la création de quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre (45.254) nouvelles actions de 25,- EUR chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

6. Souscription intégrale des 45.254 actions nouvelles par Madame Diane Welter-Hoffmann, et libération de ces actions par apport en nature des cinq cent cinquante cinq (555) actions qu'elle détient dans la société WEHO S.A. avec siège social L-5290 Neuhäusgen, 46, rue Principale, dont le capital social est représenté par sept cent quarante (740) actions (soit 75%); lecture du rapport du réviseur.

7. Réduction du capital social d'un montant d'un million cent trente et un mille trois cent cinquante euros (EUR 1.131.350,-) pour absorber les pertes existantes.

8. Décision d'instaurer des actions nominatives.

9. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

10. Confirmation du mandat des actuels administrateurs pour une période de six ans et nomination d'un administrateur-délégué.

11. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société pour adopter celle de TOLA S.A., et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toute celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de TOLA S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au: L-5290 Neuhäusgen, 46, rue Principale, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2, 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Schuttrange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide l'extension de l'objet social et de rajouter au premier alinéa de l'article 4 des statuts les alinéas suivants:

«**Art. 4, alinéas 2 et suivants.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence sept cent trente-sept euros vingt-sept cents (EUR 737,27) pour le porter de son montant actuel à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-). Cette augmentation de capital a lieu par augmentation de la valeur nominale des actions pour la porter à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. La somme de sept cent trente-sept euros vingt-sept cents (EUR 737,27) est à la disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et libéré à concurrence d'un million cent trente et un mille trois cent cinquante euros (EUR 1.131.350,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500,-) à un million deux cent dix-huit mille huit cent cinquante euros (1.218.850,-) par l'émission et la création de quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre (45.254) nouvelles actions de 25,- EUR chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Sixième résolution

Souscription et libération des actions nouvelles:

Est à l'instant intervenue:

Madame Diane Welter-Hoffmann, employée privée, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 46, rue Principale,

laquelle comparante, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société MATERIAUX HOFFMANN S.A. et a déclaré souscrire à la totalité des quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre (45.254) nouvelles actions par apport en nature de cinq cent cinquante-cinq (555) actions de la société WEHO S.A., avec siège social à L-5290 Neuhaeusgen, 46, rue Principale dont le capital social est représenté par sept cent quarante (740) actions.

Libération

Madame Diane Welter-Hoffmann a libéré intégralement la souscription des quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre (45.254) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

Le souscripteur, préqualifié, atteste expressément par la présente au notaire soussigné qu'il est propriétaire des actions apportées de la société WEHO S.A., précitée.

Par ailleurs, le souscripteur, préqualifié, tel que représenté ci-dessus, déclare au notaire soussigné que les actions apportées de la société WEHO S.A., sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever, et qu'il n'existe dans son chef aucun obstacle ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des actions à la société anonyme WEHO S.A.

Il en résulte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux se trouvent remplies.

Conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les apports en nature visés ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport d'un réviseur d'entreprises, à savoir Aniel Gallo, de la SOCIÉTÉ DE REVISION ET D'EXPERTISES, S.à r.l. avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, lequel rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, annexé à la présente minute pour être soumis avec elle à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport, établi à Luxembourg en date du 25 avril 2005 conclut dans les termes suivants:

«Conclusions

En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable

3. La valeur de l'apport, représentée par soixante quinze pour cent des éléments d'actif et passif de la société anonyme WEHO S.A., fait ressortir à la date de notre rapport, un actif net qui correspond au moins aux 45.254 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- à émettre lors de l'augmentation de capital de MATERIAUX HOFFMANN S.A.

Luxembourg, le 25 avril 2005.»

Septième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant d'un million cent trente et un mille trois cent cinquante euros (EUR 1.131.350,-) par annulation de quarante-cinq mille deux cent cinquante-quatre (45.254) actions d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-), pour absorber les pertes reportées telles que figurant au bilan arrêté à la date du 31 décembre 2004.

Huitième résolution

L'assemblée décide que toutes les actions de la société seront nominatives.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, alinéas 1^{er} et 2.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 87.500) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les actions sont nominatives.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de confirmer le mandat des actuels administrateurs pour une nouvelle période de six ans et décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué Madame Diane Hoffmann.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ou par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle obligatoire de l'administrateur-délégué.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Les comparants sollicitent l'application des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux, prévoyant l'exonération du droit d'apport proportionnel.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Welter, N. Steuermann, D. Hoffmann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, vol. 148S, fol. 8, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2005.

P. Bettingen.

(044135.3/202/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 63.560.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue de manière extraordinaire
à la date du 18 mai 2005*

* La société EUROCOMPTE S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société EURO ASSOCIATES (Anc. EURO-TRUST S.A.), 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Le Commissaire aux Comptes ainsi nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06936. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044281.3/1051/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

GLABACH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 108.222.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) LEO HOLDING S.A., a company having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr Pierre Van Halteren, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 23, 2005.

2) ECOREAL S.A., R. C. Luxembourg B n° 38.875, a company with registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

here represented by Mr Pierre Van Halteren, prenamed,

by virtue of a proxy given on May 23, 2005.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers»), through their proxy holder, have decided to form amongst themselves a limited company (Société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited company (Société anonyme) under the name of GLABACH INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Directors and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the law for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may furthermore carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or movable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholder.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the legal requirements set forth in the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class «A» and/or of Class «B».

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years pursuant to a resolution passed by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued capital is represented. They shall be re-eligible but may be removed at any time under the same conditions.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the general meeting of the shareholders by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

Art. 7. The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to a previous authorization by unanimous vote at a general meeting of the shareholders at which the entire issued share capital is represented.

Towards third parties the Company is bound in all circumstances by the joint signatures of any Class «A» Director with any Class «B» Director, or by the sole signature of the managing director within the limits of his powers.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting of the shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office or such other, place as indicated in the convening notices on the first Wednesday in the month of June at three p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings of shareholders shall be made in compliance with the legal provisions, each Director being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the shareholders must be called at the request of any shareholder(s) holding at least ten per cent of the issued capital.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the shareholders may take, place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 12. The general meeting of the shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

The appropriation and distribution of the net profits fall within its exclusive competence.

Art. 13. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors can be authorised to distribute interim dividends.

Art. 14. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December 2005.

2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

1) LEO HOLDING S.A., prenamed, three hundred and nine shares	309
2) ECOREAL S.A., prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand (31,000.-EUR) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred (2,100.- EUR) euro.

Constitutive meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following are appointed Directors:

Class «A» Directors:

a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 64.474, a company with registered office at 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Class «B» Directors:

b) MONTEREY SERVICES S.A., R. C. Luxembourg B n° 51.100, a company with registered office at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

c) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R. C. Luxembourg B n° 34.766, a company with registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

3) The following is appointed Auditor:

COMCOLUX S.A., R. C. Luxembourg B 58.545, a company with registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

5) The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mai.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LEO HOLDING S.A., une société avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pierre Van Halteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2005.

2) Ecoreal S.A., R. C. Luxembourg B n° 38.875, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Pierre Van Halteren, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLABACH INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg-Ville par une décision du Conseil d'Administration et dans toute autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des immeubles ou biens meubles, que la société estimera utiles pour le développement de son entreprise.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une, de deux ou plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article édictées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie «A» et/ou de catégorie «B».

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans par une décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représentée. Ils sont rééligibles, mais toujours révocables sous les mêmes conditions.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, une telle décision doit être ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa prochaine réunion.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut désigner son président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable donnée par décision unanime d'une assemblée générale des actionnaires, à laquelle la totalité du capital émis est représenté.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie «A» avec un administrateur de catégorie «B», soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans la limite de ses pouvoirs.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à quinze heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales, chaque administrateur pouvant convoquer une assemblée générale. Par ailleurs une assemblée générale des actionnaires devra être convoquée à la requête d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant au moins dix pour cent du capital social émis.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 12. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'affectation et la distribution du bénéfice net est de sa compétence exclusive.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) LEO HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) ECOREAL S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,- EUR) euros est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent (2.100,- EUR) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie «A»:

a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 64.474, une société avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Administrateurs de catégorie «B»:

b) MONTEREY SERVICES S.A., R. C. Luxembourg B n° 51.100, une société avec siège social au 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

c) EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., R. C. Luxembourg B n° 34.766, une société avec siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

COMCOLUX S.A., R. C. Luxembourg B 58.545, une société avec siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2010.

- 5) Le siège de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Halteren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 38, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044495.3/230/301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500 EUR.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 76.129.

Le bilan modifié au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044242.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500 EUR.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 76.129.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044244.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500 EUR.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 76.129.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour GRAVOGRAPH FINANCE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044240.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

CEMINVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.008.

Le domicile de la société anonyme CEMINVEST S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz;

- Jean-Marie Poos;

- S.G.A. SERVICES S.A.;

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ

Conseil

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044183.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

ABBAKAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 108.220.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) FINAXOS S.A., une société avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg,

2) FENYX S.A., R.C.S. Luxembourg B 97.871, une société avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
en vertu de deux procurations sous seing privé données le 23 mai 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

3) LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES INC., une société avec siège social au 300, Foulk Road, Wilmington, Delaware 19803, U.S.A.,

ici représentée par son directeur unique Monsieur Pierre Schill, préqualifié.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABBAKAN INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et la gestion d'actifs mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du Conseil.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit dans la Commune de Luxembourg à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) FINAXOS S.A., préqualifiée, deux cent soixante-douze actions	272
2) FENYX S.A., préqualifiée, quarante actions	40
3) LUXEMBOURG CORPORATE SERVICES, préqualifiée, quatre-vingt-huit actions	88
Total: quatre cents actions	400

Les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cent vingt euros (EUR 1.720,-).

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
 - b) Madame Denise Vervae, employée privée, née le 13 février 1954 à Molenbeek-Saint-Jean, Belgique, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et
 - c) Madame Mireille Zehren, employée privée, née le 18 septembre 1981 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 81.939, une société avec siège social au 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

5) Le siège de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, vol. 24CS, fol. 38, case 5. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Societes et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044489.3/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CAMBRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.064.

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAMBRIA S.A., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B 34.064, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1990, publié au Mémorial C, numéro 448 du 3 décembre 1990. Les statuts de ladite société ont été modifiés suivant décision actée sous seing privé de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 décembre 1999, publiée au Mémorial C, numéro 530 du 25 juillet 2000 et suivant actes reçus par le notaire instrumentaire, en date du 8 janvier 2001, publié au Mémorial C, numéro 733 du 7 septembre 2001 et en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 642 du 25 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Thierry Becker, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric Lemoine, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

II. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille cinq cent vingt (2.520) actions représentatives de l'intégralité du capital social de soixante-trois mille euros (63.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant l'assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Création d'une nouvelle classe d'actions privilégiées sans droit de vote par la conversion de mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions ordinaires existantes en mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions privilégiées sans droit de vote, détermination des droits attachés à ces nouvelles actions privilégiées sans droit de vote et attribution de ces nouvelles actions.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-trois mille euros (63.000 EUR) représenté par mille deux cent soixante-quinze (1.275) actions ordinaires et mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» dans ces statuts engloberont, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

3. Modification du troisième alinéa de l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Les actions privilégiées sans droit de vote ne disposent pas du droit de vote aux assemblées générales de la société, sauf pour les cas spéciaux prévus par la loi sur les sociétés commerciales.»

4. Modification de l'article 16 des statuts de la société par la suppression des mots «par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1990».

5. Insertion d'un nouvel alinéa à la suite du premier alinéa de l'article 17 des statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Le solde du bénéfice sera distribué comme suit:

- un dividende privilégié récupérable de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des actions privilégiées sans droit de vote sera payé aux détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote;

- soixante-quinze pour cent (75%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions ordinaires;
- vingt-cinq pour cent (25%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote.»

6. Insertion d'un troisième et d'un quatrième alinéas à l'article 18 des statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront droit à un remboursement privilégié de leur apport. Le solde de l'actif restant de la liquidation, après remboursement aux détenteurs d'actions ordinaires de leur apport, sera distribué comme suit:

- soixante-quinze pour cent (75%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions ordinaires;
- vingt-cinq pour cent (25%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote.»

7. Augmentation du capital social à concurrence de trente-neuf mille deux cent vingt-cinq euros (39.225 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille euros (63.000 EUR) à cent deux mille deux cent vingt-cinq euros (102.225 EUR) par l'émission de mille cinq cent soixante-neuf (1.569) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, dont mille quatre cent trente et une (1.431) actions ordinaires nouvelles et cent trente-huit (138) actions privilégiées sans droit de vote nouvelles.

8. Renonciation par UNIONE FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à Via Amedei, 4, I-20123 Milan et par SF INVIPAR S.A., avec siège social à Via Balestra, 22/B, CH-6901 Lugano, à leur droit préférentiel de souscrire des actions nouvelles.

9. Souscription et libération par MeesPierson INTERTRUST TRUSTEES (ISLE OF MAN) LIMITED, agissant en qualité de fidéi-commissaire («trustee») de CAMBRIA SETTLEMENT, avec siège social à Clinch's House, Lord Street Douglas, Isle of Man IM99 1RZ, de mille cent cinquante-cinq (1.155) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, moyennant un paiement en espèces de vingt-huit mille huit cent soixante-quinze euros (28.875 EUR).

10. Souscription et libération par Madame Giulia Della Rosa, demeurant à Via Pier Lombardo, 16, I-20135 Milan, de deux cent soixante-seize (276) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, moyennant un paiement en espèces de six mille neuf cents euros (6.900 EUR).

11. Souscription et libération par Madame Giulia Della Rosa, demeurant à Via Pier Lombardo, 16, I-20135 Milan, de cent trente-huit (138) actions privilégiées sans droit de vote nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, moyennant un paiement en espèces de trois mille quatre cent cinquante euros (3.450 EUR).

12. Nouvelle modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la société pour refléter ladite augmentation de capital.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une nouvelle classe d'actions privilégiées sans droit de vote par la conversion de mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions ordinaires existantes en mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions privilégiées sans droit de vote.

Les mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions privilégiées sans droit de vote sont, de l'accord unanime des actionnaires actuels, réparties comme suit:

- détenteur actuel de deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.495) actions ordinaires: mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions privilégiées sans droit de vote,
- détenteur actuel de vingt-cinq (25) actions ordinaires: aucune action privilégiée sans droit de vote.

En cas de bénéfices, ceux-ci seront distribués comme suit:

- un dividende privilégié récupérable de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des actions privilégiées sans droit de vote sera payé aux détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote;
- soixante-quinze pour cent (75%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions ordinaires;
- vingt-cinq pour cent (25%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote.

En outre, les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront droit à un remboursement privilégié de leur apport. Le solde de l'actif restant de la liquidation, après remboursement aux détenteurs d'actions ordinaires de leur apport, sera distribué comme suit:

- soixante-quinze pour cent (75%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions ordinaires;
- vingt-cinq pour cent (25%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-trois mille euros (63.000 EUR) représenté par mille deux cent soixante-quinze (1.275) actions ordinaires et mille deux cent quarante-cinq (1.245) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, entièrement libérées.

Les termes «action» et «actions» ou «actionnaire» et «actionnaires» dans ces statuts engloberont, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les actions ordinaires et les actions privilégiées sans droit de vote.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Les actions privilégiées sans droit de vote ne disposent pas du droit de vote aux assemblées générales de la société, sauf pour les cas spéciaux prévus par la loi sur les sociétés commerciales.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts de la société par la suppression des mots «par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1990».

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'insérer un nouvel alinéa à la suite du premier alinéa de l'article 17 des statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Le solde du bénéfice sera distribué comme suit:

- un dividende privilégié récupérable de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des actions privilégiées sans droit de vote sera payé aux détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote;
- soixante-quinze pour cent (75%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions ordinaires;
- vingt-cinq pour cent (25%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'insérer un troisième et un quatrième alinéas à l'article 18 des statuts de la société ayant la teneur suivante:

«Les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote auront droit à un remboursement privilégié de leur apport.

Le solde de l'actif restant de la liquidation, après remboursement aux détenteurs d'actions ordinaires de leur apport, sera distribué comme suit:

- soixante-quinze pour cent (75%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions ordinaires;
- vingt-cinq pour cent (25%) du surplus restant seront distribués au prorata entre les détenteurs d'actions privilégiées sans droit de vote.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de trente-neuf mille deux cent vingt-cinq euros (39.225 EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-trois mille euros (63.000 EUR) à cent deux mille deux cent vingt-cinq euros (102.225 EUR) par l'émission de mille cinq cent soixante-neuf (1.569) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, dont mille quatre cent trente et une (1.431) actions ordinaires nouvelles et cent trente-huit (138) actions privilégiées sans droit de vote nouvelles.

Souscription et libération

UNIONE FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à Via Amedei, 4, I-20123 Milan et SF INVIPAR S.A., avec siège social à Via Balestra, 22/B, CH-6901 Lugano, ayant chacune renoncé à son droit préférentiel de souscrire des actions nouvelles, les mille cinq cent soixante-neuf (1.569) actions nouvelles sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

1. MeesPierson INTERTRUST TRUSTEES (ISLE OF MAN) LIMITED, agissant en qualité de fidéicommissaire («trustee») de CAMBRIA SETTLEMENT, avec siège social à Clinch's House, Lord Street Douglas, Isle of Man IM99 1RZ, ici représentée par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 21 avril 2005, mille cent cinquante-cinq (1.155) actions ordinaires nouvelles entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-huit mille huit cent soixante-quinze euros (28.875 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire;

2. Madame Giulia Della Rosa, demeurant à Via Pier Lombardo, 16, I-20135 Milan, ici représentée par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2005, deux cent soixante-seize (276) actions ordinaires nouvelles entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de six mille neuf cents euros (6.900 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire;

3. Madame Giulia Della Rosa, demeurant à Via Pier Lombardo, 16, I-20135 Milan, ici représentée par Madame Chantal Keereman, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 20 avril 2005, cent trente-huit (138) actions privilégiées sans droit de vote nouvelles entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trois mille quatre cent cinquante euros (3.450 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier à nouveau le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital et décide de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent deux mille deux cent vingt-cinq euros (102.225 EUR) représenté par deux mille sept cent et six (2.706) actions ordinaires et mille trois cent quatre-vingt-trois (1.383) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à 2.125 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Keereman, Th. Becker, F. Lemoine, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, vol. 148S, fol. 29, case 6. – Reçu 392,25 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005

P. Frieders.

(044556.3/212/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

CAMBRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 34.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

P. Frieders.

(044558.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

EUFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 30.641.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société en date du 14 avril 2005

Nominations statutaires

L'Assemblée prend note du changement du représentant permanent de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE: Monsieur Erik Pointillart remplace Monsieur Jean-Yves Rouchy avec effet au 1^{er} février 2005.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs pour un terme d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale en 2006.

Ainsi, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG, représentée par M. Jean-Claude Finck, Président;
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, représentée par M. Dominique Hartog;
- CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE, représentée par M. Erik Pointillart;
- DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE, représentée par M. Osvin Nöller;
- FORTIS BANQUE S.A., représentée par M. Freddy Van Den Spiegel;
- SWISSCANTO HOLDING S.A., représentée par M. Gérard Fischer.

L'Assemblée nomme M. Camille Thommes et Mme Ana Paula Sousa de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, comme «managers for current business» jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en tant qu'auditeur externe de EUFIGEST S.A. venant à échéance, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. comme Réviseur d'entreprises du FCP EUFI-PRIMA et du FCP EUFI-GLOBAL pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2005.

Pour EUFIGEST S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044506.3/1122/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

49102

EUFIGEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUFIGEST S.A.

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT

Signatures

(044500.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 29 avril 2005

Composition du Conseil d'Administration:

Il a été décidé de réélire Monsieur Iain OS Saunders, Monsieur James B. Broderick, Monsieur André Elvinger, Monsieur Pierre Jaans et Monsieur Patrick Petitjean en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2005.

Auditeurs:

Il a été décidé d'approuver la réélection de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS

JPMORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

N. Aouinti

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044324.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

JPMORGAN FLEMING LIQUIDITY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 25.148.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPMORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(044321.3/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

EUROWIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.609,35.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste-Croix.
R. C. Luxembourg B 68.011.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour EUROWIRE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044237.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

S.C.I. NICOLAS, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5760 Hassel, 1, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg E 690.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître, Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Nicolas Jean Frank, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1964, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg.

2. Madame Isabelle Marie Félicie Gillain, pharmacienne, née à Dudelange, le 27 septembre 1970, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est S.C.I. NICOLAS.

Art. 4. Le siège social est établi à Hassel.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) parts d'intérêts d'un euro (1,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1. Monsieur Robert Nicolas Jean Frank, indépendant, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg, mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts d'intérêts	1.999
à 2. Madame Isabelle Marie Félicie Gillain, pharmacienne, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg, une part d'intérêts.	1
Total: deux mille parts d'intérêts	2.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;

- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;

- droit de vote aux assemblées générales;

- droits aux dividendes;

- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;

b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propiété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5760 Hassel, 1, rue de Luxembourg.

2. Sont nommés aux fonctions de gérants:

- Monsieur Robert Nicolas Jean Frank, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 15 mars 1964, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg;

- Madame Isabelle Marie Félicie Gillain, pharmacienne, née à Dudelange, le 27 septembre 1970, demeurant à L-8217 Mamer, 85, Op Bierg.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Frank, F. Gillain, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juin 2005, vol. 531, fol. 89, case 7. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juin 2005.

J. Seckler.

(047881.3/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2005.